

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION  
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété  
Intellectuelle  
Bureau international



(43) Date de la publication internationale  
7 février 2002 (07.02.2002)

PCT

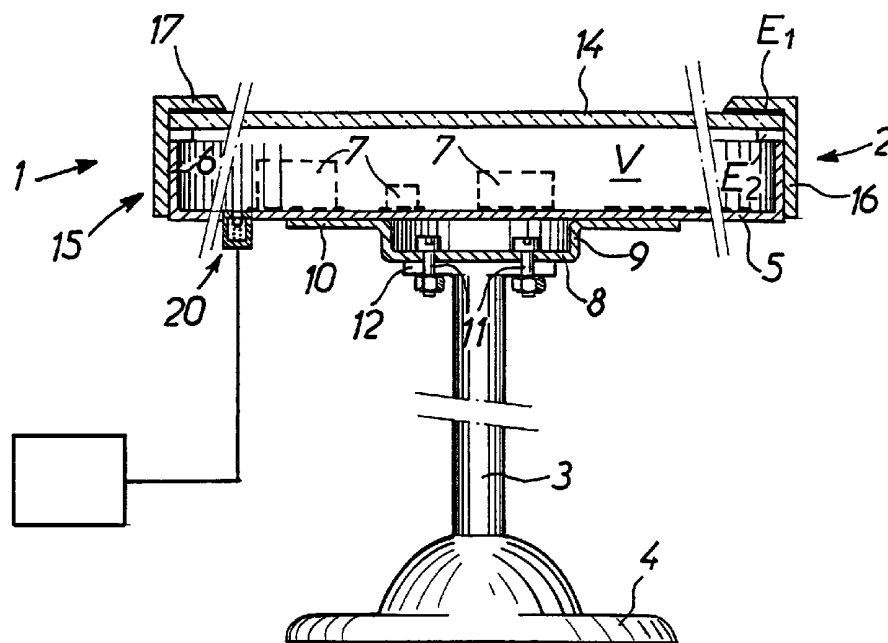
(10) Numéro de publication internationale  
WO 02/09558 A1

- (51) Classification internationale des brevets<sup>7</sup> : A47F 3/00, A47B 13/12
- (74) Mandataire : DE SAINT PALAIS, Arnaud; Cabinet Moutard, 35, rue de la Paroisse, F-78000 Versailles (FR).
- (21) Numéro de la demande internationale : PCT/FR01/02362
- (81) États désignés (*national*) : AE, AG, AL, AM, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BY, BZ, CA, CH, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DZ, EC, EE, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, MZ, NO, NZ, PL, PT, RO, RU, SD, SE, SG, SI, SK, SL, TJ, TM, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VN, YU, ZA, ZW.
- (22) Date de dépôt international : 19 juillet 2001 (19.07.2001)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité : 00/10231 1 août 2000 (01.08.2000) FR
- (84) États désignés (*régional*) : brevet ARIPO (GH, GM, KE, LS, MW, MZ, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZW), brevet eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), brevet européen (AT, BE, CH, CY, DE, DK, ES, FI, FR, GB, GR, IE, IT, LU, MC, NL, PT, SE, TR), brevet OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).
- (71) Déposant et
- (72) Inventeur : POCHERON, Armand [FR/FR]; 58 bis avenue Danton, F-94120 Fontenay sous Bois (FR).

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: FURNITURE TOP USED AS SHOW-CASE FOR DISPLAYING OBJECTS

(54) Titre : PLATEAU DE MEUBLE SERVANT DE VITRINE POUR LA PRESENTATION D'OBJETS



(57) Abstract: The invention concerns a top comprising a horizontal support structure forming a caisson including a base (5) provided with a substantially vertical peripheral edge to define a free volume (V) open at its upper part and a cover including a plate (14) made of transparent material, encased in a peripheral band (15) comprising a vertical skirt (16) oriented downwards and extended, in its upper part through a ridge folded back on the upper surface of the plate (14). It further comprises means for generating a vacuum inside the top and means for restoring therein atmospheric pressure.

[Suite sur la page suivante]



WO 02/09558 A1



**Publiée :**

— avec rapport de recherche internationale

*En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.*

---

**(57) Abrégé :** Le plateau selon l'invention comprend, d'une part, une structure support horizontale constituant un caisson comprenant un fond (5) muni d'un rebord périphérique (6) sensiblement vertical de manière à délimiter un volume libre (V) ouvert dans sa partie supérieure et, d'autre part, un couvercle comprenant une plaque (14) en matériau transparent, enchâssée dans un cerclage périphérique (15) comportant une jupe (16) verticale orientée vers le vas et se prolongeant, dans sa partie supérieure, par un repli en retour sur la face supérieure de la plaque (14). Il comprend en outre des moyens permettant d'engendrer une dépression à l'intérieur du plateau ainsi que des moyens permettant ensuite d'y rétablir la pression atmosphérique.

5 **PLATEAU DE MEUBLE SERVANT DE VITRINE POUR LA  
PRESENTATION D'OBJETS.**

10 La présente invention concerne un plateau de meuble servant de vitrine pour la  
présentation d'objets divers tels que des supports d'information ou à des  
éléments de décors interchangeable éventuellement périssables.

Elle s'applique notamment, mais non exclusivement, à des tables de type  
15 "table de bistrot" utilisables aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur et dont le  
plateau/vitrine est conçu de manière à pouvoir y introduire aisément aussi bien  
des objets plats, par exemple des supports publicitaires en papier ou en carton,  
que des objets tridimensionnels relativement volumineux, (par exemple des  
récipients de boisson, des bouquets de fleurs, etc.), voire même des liquides.

20 En vue de parvenir à ces résultats, on a déjà proposé, notamment par le brevet  
FR No 97 08989, déposé le 09 juillet 1997, au nom de Monsieur Armand  
POCHERON, une table dont le plateau comprend :

- 25 - d'une part, une structure support horizontale constituant un caisson, qui  
présente un fond pouvant se fixer sur un piétement, ce caisson étant muni  
d'un rebord périphérique sensiblement vertical qui délimite avec le fond un  
volume libre ouvert dans sa partie supérieure, et  
- d'autre part, un ensemble de couverture ou couvercle comprenant une  
30 plaque en un matériau transparent, enchâssée dans un cerclage  
périphérique comportant une jupe verticale orientée vers le bas et se

prolongeant, dans sa partie supérieure, par un repli horizontal en retour sur la face supérieure de la plaque.

5 Ce cerclage délimite avec la plaque un volume sensiblement complémentaire de celui du caisson et ouvert dans sa partie supérieure de manière à permettre l'emboîtement de l'ensemble de couverture sur ledit caisson.

Selon cet emboîtement, la jupe verticale du cerclage vient jointivement en recouvrement sur le rebord périphérique vertical de la structure support.

10

Des moyens d'étanchéité sont en outre prévus pour assurer à la fois une étanchéité entre le cerclage, la plaque et le rebord périphérique vertical du caisson.

15 En fait, l'étanchéité entre le caisson et la plaque est assurée par une garniture d'étanchéité qui s'engage entre le bord supérieur du rebord vertical du caisson et la bordure périphérique de la face inférieure de la plaque.

20 La pression d'étanchéité exercée sur la garniture et donc la qualité de l'étanchéité obtenue, dépendent essentiellement du poids du couvercle qui repose par simple gravité sur le bord supérieur du rebord.

25 Aucun autre moyen de verrouillage n'est prévu entre le caisson et l'ensemble de couverture. En effet, une telle fixation risquerait de nuire à l'obtention d'une bonne étanchéité qui, comme précédemment indiqué, repose sur la pression exercée en permanence par l'ensemble de couverture sur le rebord supérieur du caisson, et de l'auto-adaptabilité du contact de ces deux pièces au travers de la garniture d'étanchéité : une telle fixation conduirait à solidariser le caisson au couvercle et rendrait la pression d'étanchéité indépendante du poids du  
30 couvercle. Cette solution ne permettrait pas de garantir une bonne étanchéité. Ainsi, par exemple, en raison des tolérances de fabrication, il n'est pas possible

de prévoir une fixation sans jeu qui corresponde à une position relative des deux pièces dans laquelle on obtienne une étanchéité homogène et continue sur tout le pourtour du rebord supérieur du caisson. Par contre, en l'absence de fixation, compte tenu de la déformabilité des deux pièces et de la résilience de la garniture, on obtient une pression d'application homogène tout au long de la portée de contact entre les deux pièces.

Néanmoins, cette absence de verrouillage présente l'inconvénient de permettre à quiconque d'ouvrir le plateau de la table, ce qui n'est pas acceptable dans la plupart des cas.

L'invention a donc tout d'abord pour but de résoudre ce problème grâce à un mode de verrouillage caisson/couvercle qui garantisse, voire même qui améliore, l'étanchéité.

Elle a en outre pour but de résoudre le problème de la conservation des objets périssables, en particulier des végétaux, disposés à l'intérieur du plateau.

En effet, ces objets périssables tels que du café en grain, des feuillages, des fleurs, etc. ne se conservent que très peu de temps et doivent être fréquemment remplacés, ce qui implique des séquences fréquentes d'ouverture/fermeture des plateaux avec tous les inconvénients qui peuvent en résulter : détérioration du couvercle, de la garniture d'étanchéité, etc.

L'invention propose donc une solution permettant d'obtenir une fermeture garantissant une bonne étanchéité et de résoudre les problèmes de conservation précédemment évoqués.

En vue de répondre à tous ces problèmes, l'invention propose un plateau présentant une structure analogue à celle précédemment décrite, exempte de moyens de verrouillage mécanique entre caisson et couvercle et comprenant

en outre des moyens permettant d'engendrer une dépression à l'intérieur du plateau ainsi que des moyens permettant ensuite d'y rétablir la pression atmosphérique voire même d'y engendrer une surpression.

5 La dépression à l'intérieur du plateau permet d'obtenir au moins les trois résultats suivants :

- elle assure un verrouillage plateau/couvercle suffisant pour interdire l'ouverture par simple soulèvement du couvercle,
- 10 - elle accroît la qualité de l'étanchéité sans nuire pour autant à son auto-adaptabilité notamment pour tenir compte des phénomènes de dilatation,
- elle améliore considérablement la conservation des produits qui se trouvent sous un vide relatif.

15 La remise à la pression atmosphérique est, quant à elle, indispensable pour ouvrir le plateau. Cette ouverture pourra être facilitée par une injection d'air comprimé.

Des modes d'exécution de l'invention seront décrits ci-après, à titre d'exemples  
20 non limitatifs, avec référence aux dessins annexés dans lesquels :

La figure 1 est une représentation schématique d'une table/guéridon de type table de bistrot permettant d'illustrer le principe d'un plateau selon l'invention ;

25

La figure 2 est une coupe axiale schématique d'une valve réversible utilisable sur un plateau selon l'invention ;

La figure 3 est une coupe axiale partielle d'une variante d'exécution du  
30 plateau représenté figure 1.

Dans l'exemple représenté sur la figure 1, la table 1 comprend un plateau circulaire 2 porté par une colonne 3 montée sur un piétement 4.

Le plateau 2 qui présente la forme d'un caisson cylindrique comprend une structure support ou caisson en tôle emboutie comportant un fond plat circulaire 5 qui s'étend horizontalement et dont le bord périphérique est prolongé par un rebord vertical cylindrique 6 orienté vers le haut qui délimite avec le fond 5 un volume cylindrique ouvert vers le haut, destiné à contenir des objets 7, par exemple des objets décoratifs et/ou publicitaires que l'on désire présenter.

Dans cet exemple, l'assemblage du plateau 2 au sommet de la colonne 3 est assuré au moyen d'une pièce de liaison en tôle emboutie qui comprend un fond circulaire horizontal 8 dont la périphérie est prolongée par un rebord cylindrique vertical 9 dont le bord supérieur est lui-même prolongé par une couronne plate horizontale 10 orientée vers l'extérieur.

Cette couronne plate horizontale 10 est fixée, coaxialement, sur la face inférieure du fond 5, par exemple par une multiplicité de points de soudage.

Le fond 8 est, quant à lui, muni d'une série de perçages par lesquels s'engagent des vis de fixation 11 passant dans des perçages correspondants d'un collet 12 solidaire de l'extrémité supérieure de la colonne 3. La fixation du fond 8 sur le collet 12 est alors assurée par le vissage d'écrous 13 sur les vis 11.

Sur le caisson vient s'emboîter un ensemble de couverture ou couvercle comprenant une plaque circulaire 14 en matière transparente (verre ou matière plastique) enchâssée dans un cerclage 15 dont la jupe verticale 16, cylindrique, est sensiblement au diamètre de la face extérieure du rebord cylindrique 6 sur lequel elle vient s'engager par coulissement.

Dans cet exemple, la plaque circulaire 14 présente un diamètre sensiblement égal au diamètre inférieur du rebord cylindrique 6.

La jupe verticale 16 du cerclage 15 pourra comprendre des sinuosités (non représentées sur la figure 1) destinées à réduire les forces de frottement qui s'exercent lors de l'assemblage ou le désassemblage de l'ensemble de couverture sur la structure support, ainsi que les risques de coincement de ces deux éléments. La jupe verticale 16 est en outre prolongée au niveau de son extrémité supérieure par un repli 17 venant en retour vers le centre, en recouvrement sur la bordure de la plaque circulaire 14 sur laquelle il vient en appui par son bord inférieur, avec interposition d'un joint d'étanchéité  $E_1$ .

En position assemblée sur la structure de support, le couvercle vient porter sur le rebord 6, par l'intermédiaire d'un joint d'étanchéité  $E_2$  en délimitant ainsi avec le caisson un volume étanche V.

Un avantage important de cette solution consiste en ce qu'elle permet d'assurer une suspension résiliente "anti-choc" étanche avec absorption des dilatations différentielles de la plaque 14. Le risque de bris de cette plaque est donc réduit, ce qui est particulièrement appréciable lorsque la matière transparente utilisée est du verre.

Conformément à l'invention, le plateau 1 est équipé de moyens permettant de créer un vide relatif dans le volume fermé et étanche V délimité entre le caisson et le couvercle.

Dans cet exemple, ces moyens consistent en une valve 20 sur laquelle peuvent se connecter des moyens d'aspiration. Cette valve 20, ici un clapet à bille, qui est montée dans un orifice du fond, est conçue de manière à ne laisser circuler le gaz présent dans le volume que vers l'extérieur. Des moyens (non

représentés) sont prévus pour effectuer une ouverture forcée de la valve 20 afin de ramener la pression du volume V à la pression atmosphérique.

Comme précédemment mentionné, le verrouillage du couvercle sur le caisson  
5 est obtenu grâce à la dépression engendrée à l'intérieur du volume V, cette dépression tendant à accroître l'étanchéité (compression des joints entre les portées d'étanchéité).

Pour ouvrir le plateau, il convient de ramener la pression du volume V à la  
10 pression atmosphérique de manière à obtenir un déverrouillage puis à soulever le couvercle en le faisant coulisser sur le caisson. Comme précédemment mentionné, cette ouverture peut être assistée en injectant dans le volume V de l'air comprimé. Cette solution peut s'avérer nécessaire notamment lorsqu'il se produit un "collage" des portées d'étanchéité par le joint E<sub>2</sub>.

15

La figure 2 illustre le principe d'une valve 21 réversible utilisable pour engendrer alternativement une pression ou une dépression dans le volume V.

Cette valve 21 comprend un manchon cylindrique 22 présentant deux alésages  
20 cylindriques coaxiaux 23, 24 débouchant respectivement à ses deux extrémités et se terminant vers le centre du manchon 22 par deux fraisages coniques 25, 26 constituant chacun une portée d'étanchéité. Ces deux fraisages sont connectés l'un à l'autre par un canal coaxial 27.

25 Les deux couples d'alésages 23, 24 et de fraisages constituent deux chambres d'obturation dans lesquelles sont respectivement montés coulissants deux obturateurs 28, 29 présentant chacun une forme conique destinée à venir porter avec étanchéité sur un fraisage conique 25, 26 correspondant.

30 Les deux obturateurs 28, 29 sont reliés l'un à l'autre par une tige rigide 30 montée coulissante avec jeu dans le canal 27.

Cette tige 30 s'étend au-delà de l'obturateur 29 et du manchon 22 et porte à son extrémité un disque d'appui 31.

Autour de la portion de la tige 30 comprise entre l'obturateur 29 et le disque 31  
5 sont disposés deux ressorts successifs 32, 33.

Par ailleurs, la surface extérieure du manchon 22 porte deux filetages séparés par un épaulement 34.

10 L'un de ces filetages est destiné à venir se visser dans le perçage taraudé du fond 5 du caisson.

Sur l'autre filetage vient se visser un embout cylindrique 35 muni d'un élément de butée interne 36 qui s'engage entre les ressorts 32, 33.

15

Sur cet embout 35 peut venir se raccorder un tuyau souple S d'une source d'aspiration ou d'un compresseur.

En vissant l'embout 35 sur le manchon on vient comprimer le ressort 32 situé  
20 du côté de l'obturateur 29 et l'on obtient une vanne d'aspiration pouvant être connectée à une source d'aspiration qui permet d'aspirer l'air contenu dans le volume V mais qui n'en laisse pas entrer.

Par contre, en dévissant l'embout 35, on relâche le ressort 32 puis on  
25 comprime le ressort 33 qui, en prenant appui sur le disque 31, amène l'obturateur 28 en contact étanche avec le fraisage 25.

On obtient alors une valve d'admission permettant l'injection de l'air à l'intérieur du volume V en interdisant sa sortie.

30

En position intermédiaire de l'embout 35, la valve 21 est passante dans les deux sens, par exemple pour une mise à la pression atmosphérique du volume.

5 Dans l'exemple représenté sur la figure 3, la jupe verticale 16 du cerclage est prolongée au niveau de son extrémité supérieure par un repli 17 de forme incurvée venant en retour vers le centre, en recouvrement sur la bordure de la plaque circulaire 14 sur laquelle il vient en appui par son bord intérieur.

10 La fixation du cerclage 15 sur la plaque 14 est obtenue grâce à un mastic d'étanchéité 18 ayant des propriétés adhésives telles que, par exemple, un mastic de silicone ou un mastic de polyuréthane qui est disposé dans la cavité annulaire du repli 17.

15 Avantagement, le volume de mastic utilisé sera supérieur au volume de la cavité du repli 17 de manière à ce que lors de l'engagement de la plaque 14 on obtienne un fluage ou un débordement du mastic initialement pâteux au travers de l'espace compris entre le bord périphérique de la plaque 14 et la paroi intérieure de la jupe 16.

20 Grâce à cette disposition, en position assemblée sur la structure de support, le couvercle vient porter sur le rebord 6, au niveau du débordement de mastic D. Du fait qu'après sa prise, le mastic solidifié présente de bonnes propriétés de résilience, on obtient une excellente étanchéité entre le couvercle et le caisson. Cette étanchéité se maintient dans le temps en dépit des phénomènes de  
25 dilatations différentielles, en dépit de nombreux montages et démontages.

Dans cet exemple, le mastic vient en retour sur la bordure périphérique de la face inférieure de la plaque 14, au-delà de la jupe verticale du caisson. Cette solution présente l'avantage d'améliorer la suspension du couvercle sur le  
30 caisson et d'autoriser de plus larges tolérances dimensionnelles des pièces métalliques embouties sans nuire pour autant à l'étanchéité. On sait en effet

que les techniques de fabrication de ces pièces ne permettent pas d'obtenir des précisions à la mesure du niveau d'étanchéité requis pour obtenir une dépression durable à l'intérieur du volume V.

- 5 Bien entendu, l'invention ne se limite pas aux modes d'exécution précédemment décrits. Ainsi, la dépression à l'intérieur du volume V pourra par exemple être obtenue en réchauffant le gaz contenu dans le volume V de manière à en laisser échapper une fraction sous l'effet de la pression engendrée par dilatation puis en le laissant ensuite refroidir. A cet effet, des moyens de
- 10 chauffage, par exemple électriques, pourront être intégrés au caisson.

## Revendications

1. Plateau de meuble servant de vitrine pour la présentation d'objets éventuellement périssables, ce plateau comprenant :

- 5
- d'une part, une structure support horizontale constituant un caisson comprenant un fond (5) muni d'un rebord périphérique (6) sensiblement vertical de manière à délimiter un volume libre (V) ouvert dans sa partie supérieure, et
  - 10 - d'autre part, un couvercle comprenant une plaque (14) en matériau transparent, enchâssée dans un cerclage périphérique (15) comportant une jupe (16) verticale orientée vers le bas et se prolongeant, dans sa partie supérieure, par un repli en retour sur la face supérieure de la plaque (14),
- 15 caractérisé en ce qu'il comprend en outre des moyens permettant d'engendrer une dépression à l'intérieur du plateau ainsi que des moyens permettant ensuite d'y rétablir la pression atmosphérique.

2. Plateau selon la revendication 1,

- 20 caractérisé en ce que les susdits moyens permettant d'engendrer une dépression à l'intérieur du plateau comprennent un obturateur monté dans un orifice du fond.

3. Plateau selon la revendication 2,

- 25 caractérisé en ce que le susdit obturateur consiste en une valve (20) conçue de manière à ne laisser circuler le gaz présent dans le volume du caisson que vers l'extérieur.

4. Plateau selon la revendication 2,

- 30 caractérisé en ce que la susdite valve comprend un dispositif de connexion à des moyens d'aspiration.

5. Plateau selon l'une des revendications 2 à 4, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens pour ramener la pression du susdit volume (V) à la pression atmosphérique.

5

6. Plateau selon la revendication 5, caractérisé en ce que les moyens permettant de ramener la pression du volume (V) à la pression atmosphérique comprennent des moyens permettant d'obtenir une ouverture forcée de la valve (20).

10

7. Plateau selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens permettant d'injecter à l'intérieur du volume (V) un gaz sous pression.

15

8. Plateau selon l'une des revendications 2 à 7, caractérisé en ce que la susdite valve (21) est réversible.

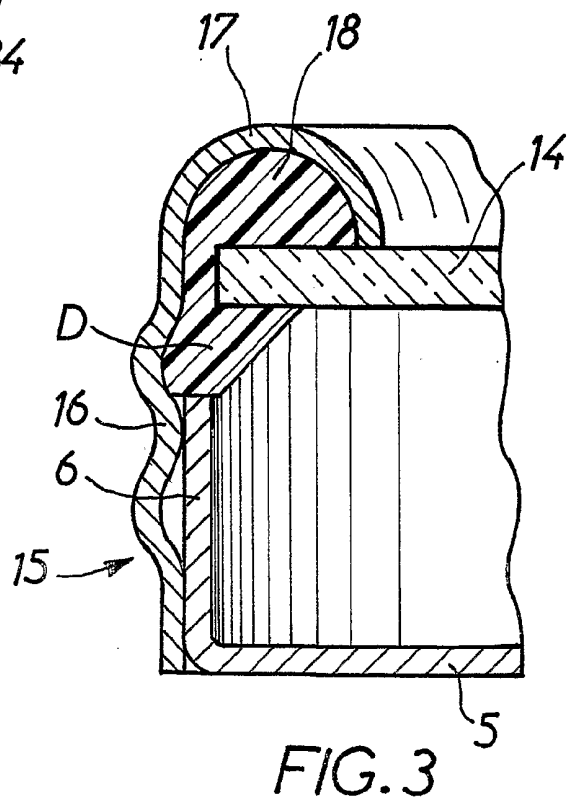
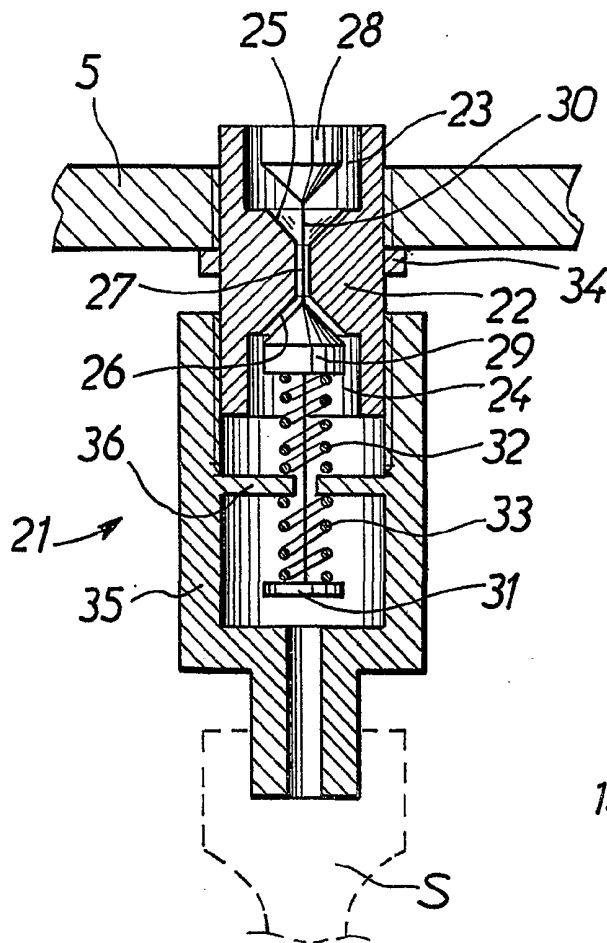
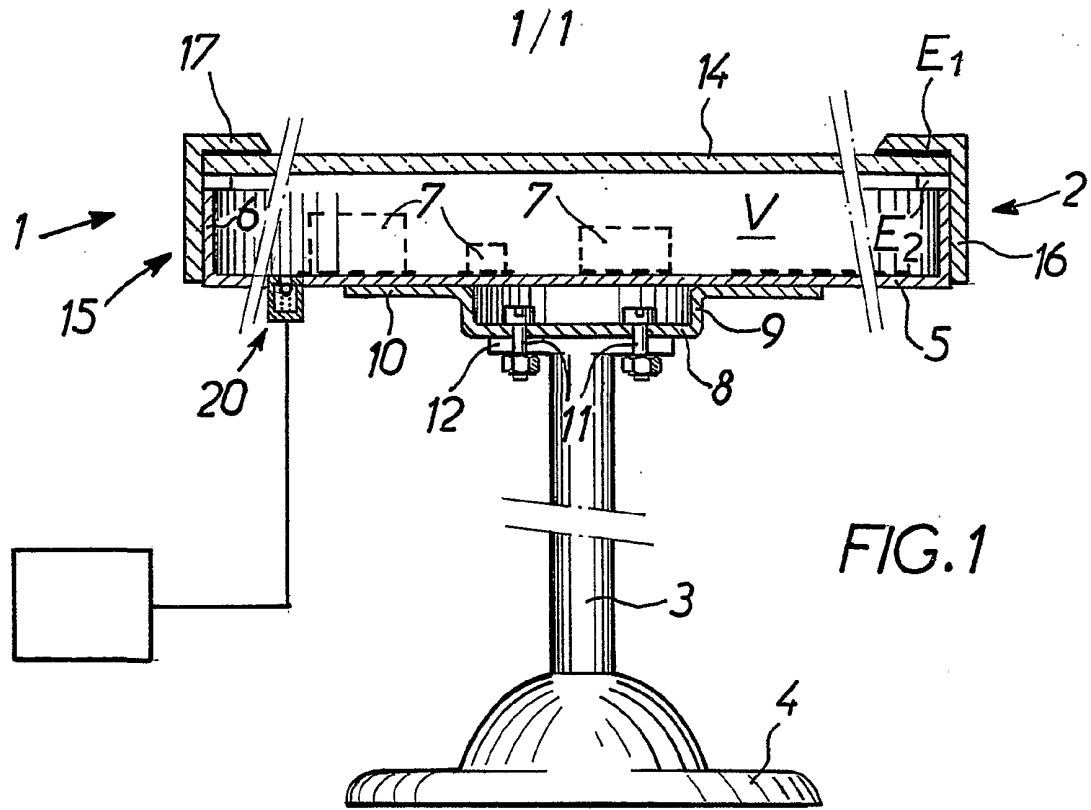
9. Plateau selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend des premiers moyens d'étanchéité ( $E_1$ ) situés entre le susdit repli et la susdite plaque (14) et des seconds moyens d'étanchéité ( $E_2$ ) entre la plaque (14) et le bord supérieur du susdit rebord périphérique (6) du caisson.

20

10. Plateau selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le repli horizontal (17) du cerclage (15) présente un profil incurvé de concavité orientée vers le bas de manière à délimiter avec le plateau (14) un volume annulaire destiné à contenir un mastic d'étanchéité (18).

25

11. Plateau selon la revendication 10,  
caractérisé en ce que ses pièces constitutives sont dimensionnées de manière à  
obtenir, entre le rebord périphérique de la plaque et la face intérieure de la  
jupe (16) du cerclage (15), un espace intercalaire destiné à être comblé par un  
5 débordement (D) de mastic d'étanchéité (18), ce débordement venant en retour  
sur la bordure périphérique de la face inférieure de la plaque (14), et en ce que  
le bord supérieur du rebord périphérique du caisson vient porter sur la partie  
en retour dudit débordement.



# INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No

PCT/FR 01/02362

**A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER**  
 IPC 7 A47F3/00 A47B13/12

According to international Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

**B. FIELDS SEARCHED**

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)

IPC 7 A47F A47B

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

**C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT**

Category °	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	DE 195 07 754 A (MESSERSCHMIDT) 12 September 1996 (1996-09-12) the whole document -----	1

Further documents are listed in the continuation of box C.

Patent family members are listed in annex.

° Special categories of cited documents :

- \*A\* document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- \*E\* earlier document but published on or after the international filing date
- \*L\* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- \*O\* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- \*P\* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- \*T\* later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- \*X\* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- \*Y\* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.
- \* & \* document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

12 October 2001

Date of mailing of the international search report

25/10/2001

Name and mailing address of the ISA  
 European Patent Office, P.B. 5618 Patentlaan 2  
 NL - 2280 HV Rijswijk  
 Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,  
 Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer  
  
 Noesen, R

# INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International Application No

PC17FR 01/02362

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
DE 19507754 A	12-09-1996	DE 19507754 A1	12-09-1996

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Der Internationale No  
PCT/FR 01/02362

**A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE**  
CIB 7 A47F3/00 A47B13/12

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

**B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE**

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)  
CIB 7 A47F A47B

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si réalisable, termes de recherche utilisés)

**C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS**

Catégorie *	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	DE 195 07 754 A (MESSERSCHMIDT) 12 septembre 1996 (1996-09-12) le document en entier -----	1

Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

\* Catégories spéciales de documents cités:

\*A\* document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent

\*E\* document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date

\*L\* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)

\*O\* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens

\*P\* document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

\*T\* document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention

\*X\* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément

\*Y\* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier

\*&\* document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

12 octobre 2001

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

25/10/2001

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale

Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2  
NL - 2280 HV Rijswijk  
Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,  
Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Noesen, R

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Dem. Internationale No  
PCT/FR 01/02362

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 19507754 A	12-09-1996	DE 19507754 A1	12-09-1996